

# Parc national des Pyrénées

## Objectif 02: Informer et éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers à la préservation des patrimoines

[...]

### MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

- **MESURES DE SENSIBILISATION**

[...]

- Sensibiliser les professionnels de l'encadrement et de l'accueil, les pratiquants d'activités de sports et loisirs de nature à une découverte respectueuse des milieux.

#### **Contributions attendues des communes**

- S'impliquent à développer des actions participatives avec les différents partenaires associatifs et les habitants ;

- Font participer techniciens et élus aux sessions de sensibilisation ;

- Mettent en oeuvre des actions de sensibilisation.

#### **Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées**

- Sensibilise tous les publics à la conservation des patrimoines ;

- Développe des actions d'animation et d'éducation ;

- Crée des outils de communication (ouvrages, expositions...) ;

- Collabore avec les structures d'éducation à l'environnement ;

- Favorise la rencontre entre les agents de l'établissement public, les acteurs et usagers du territoire ;

- Mène des actions pédagogiques en direction des enfants dans le cadre du temps scolaire ou des loisirs (projets pédagogiques dans les écoles...) ;

- Participe à la formation d'enseignants et de professionnels de l'encadrement.

#### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Collectivités territoriales, associations de protection de la nature, associations d'éducation à l'environnement, inspections d'académie des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, fédérations sportives, associations de professionnels de la montagne, associations des pratiquants de la montagne, Commissariat de massif des Pyrénées, Association des Amis du Parc, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement ...

# Parc national des Pyrénées

Page 44 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2283

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 11:46